

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°84-2017-082

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPE S PUBLIÉ LE 8 JUIN 2017

Sommaire

84_ARS_Agence régionale de santé d?Auvergne-Rhône-Alpes	
84-2017-06-08-002 - ARS - ARA - N2017-1946 - annule et remplace Décision Intérim	
DOS à compter du 9 juin 2017 (1 page)	Page 3
84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d?Auvergne-Rhône-Alpes	
84-2017-06-06-001 - DRFiP69_Cabinet directeur_2017_06_06_68. Arrêté relatif au	
régime de fermeture exceptionnelle au public. (1 page)	Page 5

84_ARS_Agence régionale de santé d?Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-06-08-002

ARS - ARA - N2017-1946 - annule et remplace Décision Intérim DOS à compter du 9 juin 2017



Décision N° 2017-1946

Portant nomination par intérim

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision n°2016-0001 du 1^{er} janvier 2016 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2016-03183 du 7 juillet 2016 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant nomination au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n° 2017-0822 enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs en Préfecture Région Auvergne-Rhône-Alpes (recueil spécial publié n°84-2017-030 publié le 17 mars 2017).

DECIDE

L'intérim de la direction de l'offre de soins est assuré par la Directrice déléguée au Pilotage opérationnel et premier recours, Madame Corinne RIEFFEL, à compter du 9 juin 2017.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 08 JUIN 2017 Le Directeur général de l'Agence Régionale de santé

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d?Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-06-06-001

DRFiP69_Cabinet directeur_2017_06_06_68. Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au

Les services de Publicité Foncière de Lyon Lite. 2, Lyon 3, Lyon 4, Lyon 5 et les Pôles Enregistrement des SIE de Lyon 9 et Lyon Berthelot seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 9 juin 2017.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET DEPARTEMENT DU RHÔNE. 3, rue de la Charité 69268 LYON Cedex 02

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de Publicité Foncière de Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème et des Pôles Enregistrement des SIE de LYON 9 et de LYON BERTHELOT (situés à la Cité Administrative d'État de la PART-DIEU) de la direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

DRFiP69_Cabinetdirecteur_2017_06_06_68

Le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône ;

ARRÊTE:

Article 1er:

Les services de Publicité Foncière de Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème et les Pôles Enregistrement des SIE de Lyon 9 et de Lyon Berthelot, services de la direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 9 juin 2017.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Lyon, le 6 juin 2017.

Par délégation du Préfet, Le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône.

Philippe RIQUER

Administrateur Général



Direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône 3 rue de la Charité – 69268 Lyon Cédex 02 - Tél. : 04.72.40.83.01 drfip69@dgfip.finances.gouv.fr